



# L'assainissement des eaux usées à Genappe

Pour connaître mes obligations...  
**Je dois déterminer :**

- Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?
- Régime collectif > 2000 EH (\*)**
  - Régime collectif < 2000 EH (\*)**
  - Régime autonome
  - Régime autonome communal
  - Régime transitoire**

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?  
 Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

**Je regarde le PASH :**  
 Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent. Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

**Redonnons vie à nos cours d'eau !**  
 en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :  
**L'assainissement des eaux usées domestiques dans le bassin Dyle-Gette**



**Régimes d'assainissement**

- Collectif (>2000 Équivalents Habitants)
- Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)
- Autonome
- Autonome communal
- Transitoire

**Réseau de collecte et d'égouttage**

- Égout existant
- Égout adjugé ou en construction
- Égout à réaliser
- Collecteur existant
- Collecteur adjugé ou en construction
- Collecteur à réaliser

**Stations d'épuration**

- Publique existante
- Publique adjugée ou en construction
- Publique à réaliser
- Privée, industrielle ou individuelle communale
- À déclasser

**Cours d'eau (non navigables)**

- 1ère catégorie
- 2ème catégorie
- 3ème catégorie
- Non classé ou en Flandre

Limites de la commune

Limites du bassin Dyle-Gette

## LES RIVIÈRES PASH-ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.  
 Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005 et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Dyle et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3  
 1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@cbbw.be

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles  
 067 21 71 11 - direction@ibw.be - www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

**Plus de détails sur la situation de votre maison ?**  
**Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur**  
<http://www.spge.be>